

Monsieur  
Josef Frey MdL  
Haus des Landtags  
Konrad-Adenauer-Str. 3  
70173 Stuttgart

Pour information:

10 août 2016

Madame  
Muhterem Aras MdL  
Présidente du Landtag  
Haus des Landtags  
Konrad-Adenauer-Str. 3  
70173 Stuttgart

### **Résolutions du Conseil rhénan en date du 6 juin 2016**

Monsieur le Député,

Je vous remercie de m'avoir transmis les résolutions du Conseil rhénan en date du 6 juin 2016. J'ai obtenu les avis des différents ministères et vous résume, par la présente, la position du gouvernement du land face aux résolutions du Conseil rhénan:

#### **1ère Résolution : „Pas de contingents pour les frontaliers du Rhin supérieur“**

Le gouvernement du land se félicite de la résolution du Conseil rhénan se dirigeant contre l'introduction de contingents qui s'appliqueraient aux frontaliers du Rhin supérieur. Il partage en effet l'avis de ceux qui considèrent le marché du travail transfrontalier comme un facteur de localisation important. Le gouvernement du land se saisit à toutes les occasions et avec beaucoup d'insistance des soucis et intérêts des frontaliers dans le contexte de l'initiative populaire fédérale „Contre l'immigration de masse“, adoptée en 2014 en Suisse. Plus récemment, le Ministre-Président Kretschmann a évoqué ce dossier à l'occasion de sa visite inaugurale en Suisse, les 23 et 24 juin 2016. Il a eu des entretiens, à cette occasion, avec Monsieur Johann Schneider-Ammann, Président de la Confédération Suisse, avec Madame Doris

Leuthard, avec les représentants des cantons frontaliers ainsi qu'avec le gouvernement du canton de Zurich.

**2ème Résolution : „Mise au point urgente d'un traité interétatique franco-suisse en faveur de l'EuroAirport“**

Le gouvernement du land prend acte de cette résolution du Conseil rhénan portant sur un traité interétatique entre la France et la Suisse, à mettre au point pour l'EuroAirport.

**3ème Résolution : „Espace commun des transports dans le Rhin supérieur“**

Le gouvernement du land se félicite de la résolution du Conseil rhénan portant sur un espace commun des transports dans le Rhin supérieur. Il partage les positions qui y sont exprimées.

Le ministère des transports constate que toutes les revendications citées dans la résolution correspondent aux positions que le groupe de travail Aménagement du Territoire et Transports de la Conférence du Rhin supérieur a définies lors de sa réunion du 11 avril 2016. Le ministère des transports du Bade-Wurtemberg a assisté à cette réunion en sa qualité de membre du groupe de travail. .

Plus particulièrement, le gouvernement du land se fait siennes les revendications concernant des projets d'infrastructure spécifiques et l'inscription de ces projets dans la catégorie „besoins prioritaires“ du „Schéma directeur des transports allemands“ (Bundesverkehrswegeplan) à l'horizon 2030 (élargissement à six voies de l'autoroute A5 entre Offenburg et Bad Krozingen, valorisation de la voie ferrée entre Molzau et Karlsruhe, „Appenweier Kurve“ („virage d'Appenweier“) et électrification de la voie ferrée entre Bâle et Erzingen) .

Le ministère fédéral des transports et de l'infrastructure numérique a inscrit au projet du schéma directeur (BVWP) publié le 16 mars 2016 certains projets d'importance centrale (construction et amélioration) situés dans le Bade-Wurtemberg. Presque tous les projets de construction routière souhaités par le land ont été classés comme „besoins prioritaires“ à cette occasion. Pourtant, il convient de constater avec grand regret que malgré la multitude de projets routiers classés comme „besoins priori-

taires“, le tronçon de l’autoroute A5 au sud d’Offenburg se voit déclasser son niveau d’urgence. Or, cette partie de l’autoroute a d’ores et déjà atteint la limite des capacités sur différents tronçons et notamment au niveau des entrées/sorties d’autoroute, ce qui va de pair avec des conditions de circulation en partie délicates et une forte probabilité de bouchons.

Le gouvernement du land a toujours estimé qu’il existe un besoin prioritaire pour l’élargissement à six voies de l’autoroute A5. Aussi s’est-il employé avec vigueur pour un classement plus prometteur de l’autoroute A5 au moment de l’audition portant sur le projet de texte de la dernière version du schéma BVWP. Or, ces efforts ont été couronnés seulement d’un succès partiel. La moûture du schéma dont est désormais saisi le cabinet du gouvernement fédéral, n’affiche pas la partie de l’autoroute entre Offenburg et Freiburg/Mitte comme „besoin prioritaire“, comme cela avait été initialement demandé, mais néanmoins dans la catégories des “autres besoins avec droit de planning“. En d’autres termes, il est désormais possible d’entamer un planning commun et concerté avec le projet concernant les voies trois et quatre de la voie ferrée de la „Rheintalbahn“.

#### **4ème Résolution : „Développement durable dans le Rhin supérieur“**

Le gouvernement du land se félicite de cette résolution du Conseil rhénan portant sur le développement durable dans le Rhin supérieur, et il soutient l’avis selon lequel le développement durable revête une importance toute particulière aussi pour ce qui est de toutes ses dimensions transfrontalières.

Sa stratégie de durabilité a d’ores et déjà permis au land de Bade-Wurtemberg de donner un signal important et de prouver qu’il a l’intention de soutenir la durabilité à tous les niveaux de la vie publique et d’en faire la maxime générale de son action. Il en résultent aussi des opportunités de coopération transfrontalière. A citer notamment les échanges de bonnes pratiques (exemple : le réseau d’énergie et de climat TRION) qui permettraient de renforcer et de développer les synergies.

Par ailleurs, le gouvernement du land se félicite explicitement de l’étroite coopération dans la région du Rhin supérieur et d’un échange d’expériences dans le cadre de la concrétisation des tâches adoptées lors du COP21 à Paris. Le gouvernement du

land de Bade-Wurtemberg compte accueillir positivement les suggestions contenues dans la résolution. Il a la volonté de les faire évoluer davantage dans le cadre de ses coopérations dans le Rhin supérieur.

### **5ème Résolution : „Aide transfrontalière en cas de catastrophe dans le Rhin supérieur“**

Le gouvernement du land prend acte de la résolution du Conseil rhénan en matière d'aide transfrontalière en cas de catastrophe.

De très bonnes relations de voisinage se sont créées au fil des ans entre les Etats le long du Rhin supérieur. C'est notamment aux niveaux local et régional qu'il existe des contacts transfrontaliers aussi étroits que confiants qui constituent une base solide pour l'aide et l'assistance rapides en cas de crise. L'échange transfrontalier en matière de protection de la population est vécu aussi dans une dimension trinationale dans ce pays des trois frontières entre l'Allemagne, la France et la Suisse. Le cadre institutionnel en est fourni par la Conférence du Rhin supérieur germano-franco-suisse avec ses groupes de travail agissant au niveau des experts.

Quant à la coopération entre la France et l'Allemagne, c'est l'accord du 3 février 1977 sur l'assistance mutuelle en cas d'accidents graves qui constitue la base de tout échange et assistance en cas de crise ou de catastrophe. S'appuyant sur cette convention, il existe au niveau régional des accords portant sur l'exécution de la convention et sur l'information réciproque en cas de dangers et de dégâts susceptible d'avoir un impact sur le territoire de l'Etat voisin. Sur la base des conventions, lors de catastrophes ou d'accidents graves, sont alors échangées les informations sur d'éventuelles répercussions et sont envoyés, sur demande, les unités d'assistance et le matériel requis. D'autre part, des accords ont été conclus au niveau régional sur l'échange de personnes de liaison ce qui garantit que les besoins d'information sont assurés en cas de catastrophe ou d'accident grave.

Le bateau-pompe Europa 1 est une expression visible de cette coopération transfrontalière. Mis en service en été 2007, ce bateau est exploité de concert par les services de sapeurs-pompiers français et allemands. Par ailleurs, un autre projet,

d'actualité celui-ci, qui bénéficie d'un soutien du programme INTERREG IV-Rhin supérieur de l'UE concerne le premier système d'exercice mobile en Europe installé à bord d'un bateau. Il permet aux sapeurs-pompiers allemands, français et suisses de proposer une formation très proche de la pratique et de procéder à des exercices réalistes. Ceci contribue à améliorer encore davantage la prévention contre les accidents et d'autres formes de sinistre au niveau du Rhin, ce qui est d'une importance toute particulière pour les transports de marchandises et la navigation fluviale pour passagers.

La coopération avec la suisse est définie par l'accord du 28 novembre 1984 sur l'assistance mutuelle en cas de catastrophe et d'accident grave. Ici également, il existe des accords au niveau régional portant sur l'information en cas de dangers et de sinistres susceptibles de produire des effets sur le territoire de l'Etat voisin.

Le projet de recherche actuellement en cours : „Planning transfrontalier de l'évacuation de grands espaces à l'exemple de l'Allemagne et de la Suisse“ est un bon exemple de cette coopération. L'objectif du projet consiste à répondre aux questions qui se posent actuellement pour les scénarios d'évacuation transfrontalière et d'harmoniser les structures existantes de gestion de risque et de crises des deux côtés de la frontière. D'autre part, en mars 2015 un projet a été lancé pour faciliter les contacts civiles et militaires concernant l'assistance transfrontalière en cas de catastrophe et de sinistres majeurs. Des représentants des milieux civile et militaire de plusieurs Etats sont associés à ce projet: Suisse, Autriche, Liechtenstein, Bade-Wurtemberg et Bavière. Par ailleurs, il existe un contact aussi fructueux que régulier au niveau local et régional, et ce notamment dans le cadre des exercices. C'est ainsi que certaines administrations du Bade-Wurtemberg situées à proximité de la frontière sont régulièrement associées aux exercices GNU (exercices en vue d'événements d'urgence) de la Suisse. Dans cet esprit, en mai 2015, s'est tenue à Weil am Rhein une présentation commune des moyens et potentiels des unités de décontamination stationnées en Suisse, en France et en Allemagne.

Tous ces exemples montrent qu'il existe une coopération étroite et confiante entre les administrations françaises, suisses et allemandes pour ce qui est de l'assistance transfrontalière en cas de catastrophe. Un exemple en est la mise en service des installations pour lesquelles la législation en matière d'immissions et de pollution pré-

voit l'autorisation administrative ou qui pourraient être soumises à la directive UE en matière de sûreté nucléaire. Les administrations situées au niveau local utilisent les voies de communication transfrontalière existantes également en vue de la gestion des crues et d'autres catastrophes imaginables, afin de protéger les intérêts de tous les riverains du Rhin. Toute une série d'organes transfrontaliers comme par exemple le groupe d'experts Risque de la Conférence du Rhin supérieur profitent de la coopération très positive que les agents des différents länder et ministères entretiennent avec leurs partenaires. Le gouvernement du land apprécie beaucoup cette coopération étroite, et il souhaite la poursuivre dans les organes transfrontaliers.

La résolution adoptée le 6 juin 2016 par le Conseil rhénan a fait l'objet, dès le 7 juillet 2016, des délibérations du groupe de travail compétent de la Conférence du Rhin supérieur (Assistance en cas de catastrophe). Monsieur Helmut Hersberger, Président du Conseil rhénan, était présent à cette réunion. Le groupe de travail entend tenir compte de la résolution du Conseil rhénan dans ses délibérations sur l'évolution future de l'assistance transfrontalière en cas de catastrophe dans la région du Rhin supérieur.

Bien cordialement

Gisela Erler